

Prix Ilham Badran

- 1) Il est créé, à Nantes-Université, un prix annuel encourageant ou récompensant des travaux de recherche en sciences de l'éducation des universités du Grand Ouest.
- 2) Ce prix honore la mémoire de Madame Ilham Badran, professeur d'université à L'Université Libanaise à Beyrouth (Faculté de Pédagogie) qui a effectué à Nantes Université, sa thèse d'état de géographie sous la direction du professeur André Vigarié (1992) et sa thèse de sciences de l'éducation sous la direction du professeur Michel Fabre (2008).
- 3) Ce prix annuel d'un montant de 2000 euros est destiné à un ou plusieurs jeunes chercheurs, doctorants ou docteurs récents en sciences de l'éducation.
- 4) Le prix sera attribué à des travaux doctoraux concernant les apprentissages ou l'éducation scolaires pouvant nourrir la formation des enseignants.
- 5) Le prix est destiné à permettre aux lauréats d'assister à des colloques, journées d'étude, séminaires, nationaux ou internationaux concernant l'objet de leurs recherches. Il pourra également constituer une aide à la publication des travaux de thèse, à la traduction, etc. La nature des aides sera déterminée en accord entre le jury et le ou les lauréats.
- 6) Ce prix sera décerné par un jury composé comme suit :
 - Président d'honneur : Zahi Badran, professeur (PU-PH) d'odontologie ou son représentant
 - Membres permanents :

Président : Michel Fabre, Professeur émérite, Nantes Université (CREN)

Accesseur : Céline Chauvigné, Professeur Nantes Université, INSPE, Rédactrice en chef de la revue *Recherches en Éducation* (CREN)

Accesseur : Sylvain Doussot, Professeur Nantes Université, INSPE, Rédacteur en chef de la *Revue Française de Pédagogie* (CREN)

Accesseur : Frédéric Le Blay, Professeur, Nantes Université (Directeur de la MSH)

Accesseur : Hanaa Chalak, MCF, Nantes Université, INSPE (CREN)

Accesseur : Annette Schmehl, MCF, Nantes Université, INSPE (CREN)

Accesseur : Marie Toullec-Thery, Professeur, Nantes Université INSPE (CREN)

Les membres permanents se renouvellent par cooptation avec l'accord du professeur Zahi Badran.

Membres invités (experts) :

- 7) En fonction de la nature des travaux présentés pourront être invités des experts des domaines traités, en particulier les directeurs, co-directeurs ou co-encadrants de thèse des candidats, s'ils ne sont pas déjà membres du jury ou encore les membres du comité de suivi.
- 8) Les candidats seront sélectionnés par le jury parmi les doctorants ou docteurs récents (ayant soutenu depuis 3 ans au plus) en sciences de l'éducation, dont les travaux satisfont aux conditions de l'article 4.
- 9) Il sera demandé aux candidats un dossier comprenant : 1) un CV mentionnant les études, l'activité professionnelle s'il y a lieu, et les publications ; 2) le rapport de soutenance de thèse ou de suivi des travaux; 3) Une lettre de candidature résumant les principaux résultats de recherche du candidat ainsi que ses projets.
- 10) Le jury prendra l'avis du directeur de thèse et/ou de l'équipe de suivi.
- 11) Le jury effectuera une première sélection des dossiers et s'entretiendra avec les candidats retenus.
- 12) Les fonds destinés au prix seront versés par une association loi de 1901 présidé par Mr le professeur Zahi Badran et intitulé : « Ilham Badran | Éducation »